

Spéculations animales: interdiction de substances à effet hormonal, thyrostatique et bêta-agonistes

1993/1036(CNS) - 22/09/1993 - Document de base législatif

Cette proposition de règlement vise à clarifier et codifier les exigences prévues par les directives actuelles portant sur les substances à effet hormonal et thyrostatique (directives 81/602, 88/146 et 88/299) et à interdire les substances bêta-agonistes dans les spéculations animales, à quelque fin que ce soit, à l'exception du traitement thérapeutique des chevaux et des animaux de compagnie.